

LIVRET D'ACCUEIL

Le présent guide repose sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé à la date du 30 avril 2020.

La capacité d'accueil des établissements scolaires, dans le respect des fondamentaux décrits dans le protocole sanitaire, est un élément déterminant pour la définition des conditions de réouverture et de fonctionnement des écoles en période de pandémie.

L'inspectrice de l'Éducation nationale de circonscription, la collectivité territoriale et les directions d'écoles ont organisé la reprise dans le respect de la doctrine sanitaire. Le respect du principe de distanciation physique est une condition sanitaire indispensable.

Pour cela l'aménagement des différents espaces de l'école a été pensé en amont et en accord avec le protocole sanitaire.

ORGANISATION DE L'ÉCOLE

En ce qui concerne votre enfant, il sera accueilli selon l'organisation suivante :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	
Cycle 2 – Temps de classe	Cycle 3 - Temps de classe
CP : 8h20 -11h20 et 14h- 16h	CM2a : 8h20 -11h20 et 14h-16h
CE2 : 8h40 -11h40 et 14h - 16h	CM2b : 8h30 -11h30 et 14h - 16h
CE1 : 9h – 12h et 14h-16h	CM2c : 8h40 – 11h 40 et 14- 16h
	CM1a : 8h50 -11h50 et 14h - 16h
	CM1b : 9h – 12h et 14h - 16h
ALAE de 16h à 17h	

Pour des raisons de sécurité sanitaire, les fratries seront accueillies à l'école à l'horaire le plus tardif.

Le mercredi : l'école est fermée et il n'y a pas d'accueil de loisirs.

1/ Les entrées et sorties de l'école

Les entrées et sorties s'effectueront de manière échelonnée pour assurer la distanciation physique. L'accès aux bâtiments sera interdit à toutes personnes externes à l'école (parents, autres accompagnants,...).

Des personnels (éducation nationale et ALAE) accueilleront les élèves aux entrées pour filtrer les entrées ou sorties. L'accompagnement se fera par petits groupes d'élèves jusqu'à la classe. Les accueillants porteront un masque.

Pour permettre une arrivée et une sortie sereine de l'école et pour éviter les rassemblements, **le respect des horaires est primordial.**

Si l'enseignant de votre enfant est absent, dans la mesure du possible, un enseignant remplaçant sera affecté sur la classe. Si cela n'était pas le cas, les parents d'élèves de l'enseignant absent devront garder leur enfant chez eux.

2/ Dans l'école

La circulation de votre enfant sera établie par l'équipe pédagogique dans le respect des gestes barrières. Les différents groupes accueillis au sein de l'école ne se croiseront pas et seront en décalé tout au long de la journée.

Les élèves n'auront accès ni à la bibliothèque d'école ni à la salle de motricité ou de sport (contraintes sanitaires trop importantes).

La salle de classe sera aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre. Les élèves rentreront (et sortiront) dans la classe un par un, après s'être lavé les

maines, selon un ordre précis visant à limiter les croisements. La salle de classe sera aérée plusieurs fois par jour.

Dans le cartable de votre enfant :

- Il doit y avoir toutes ses affaires de classe et il repartira le soir à la maison avec toutes ses affaires : rien ne sera laissé dans le casier.
- Il faut vérifier les troussees de votre enfant : la trousse doit être complète et tout le matériel doit être en état de fonctionnement. Aucun prêt de matériel ne sera fait.
- Il doit y avoir 2 paquets de mouchoirs
- Mettre une gourde

Dans le respect des gestes barrières, les cahiers des élèves ne seront pas corrigés.

Dès leur retour à l'école, les enseignants sensibiliseront à nouveau les élèves aux gestes barrières et au lavage des mains.

3/ Les récréations

Les récréations seront échelonnées pour éviter les regroupements de niveaux ou de classes différents. Les adultes veilleront au respect des gestes barrières et de la distanciation physique dans les jeux extérieurs.

En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, les récréations seront organisées en intérieur.

Les élèves ont la possibilité d'amener des jeux personnels (corde à sauter, petits jouets, livre) mais qu'ils ne devront prêter à personne.

4/ L'accès aux sanitaires

Le nombre d'élèves présents dans les sanitaires sera limité afin de respecter la distanciation physique. Il sera demandé aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.

5/ Nettoyage

Le nettoyage et la désinfection des sols s'effectueront au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

Les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés seront nettoyés plusieurs fois par jour. *Exemples :*

- Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, ...
- Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, rampes d'escalier, ...

Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes conformes à la norme EN 14476.

6/ La restauration

Les repas seront pris dans le réfectoire. Le respect des mesures physiques de distanciation s'applique dans tous les contextes et tous les espaces : les temps de passage, la circulation, la distribution des repas.

La gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, brocs d'eau...) sera adaptée pour limiter les contacts. Les personnels présents veilleront au lavage des mains avant et après le repas. Un nettoyage approfondi sera effectué après chaque passage de groupe.

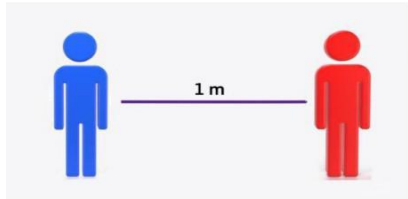
Les élèves bénéficiant d'un **PAI alimentaire** devront fournir leur panier repas.

VOTRE RÔLE EN TANT QUE PARENTS OU RESPONSABLES LÉGAUX

Votre rôle actif dans le respect des gestes barrières est essentiel pour assurer un retour à l'école des élèves dans la durée.

QUELQUES RAPPELS

Le maintien de la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'application des gestes barrière



Le lavage des mains plusieurs fois dans la journée, notamment

- avant de rentrer en classe, après les récréations ;
- avant et après chaque repas ;
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué...

Le port du masque

Pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire.

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé.

Seuls les adultes de l'école porteront un masque lors de l'accueil, de la récréation. Le port du masque n'est pas rendu obligatoire en classe à condition que la distanciation sociale soit respectée.

A LA MAISON

Vous êtes tenus en tant que parents de la surveillance de l'apparition de symptômes chez votre enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C).

Les symptômes évocateurs sont la toux, les éternuements, un essoufflement, un mal de gorge, de la fatigue, des troubles digestifs, une sensation de fièvre, etc.

En cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid- 19 chez votre enfant ou dans la famille, vous vous engagez à ne pas mettre votre ou vos enfants à l'école. Vous êtes tenu de prévenir dès que possible l'établissement qui a accueilli l'enfant.

COMMENT PRÉPARER MON ENFANT AU RETOUR À L' ÉCOLE

Inattendue, de nature inédite, la propagation du COVID-19 a été à l'origine d'émotions fortes. Dans ce contexte, la reprise de la vie scolaire et des cours, de manière apaisée, nécessite une attention particulière portée à l'accueil de la parole des enfants.

La vigilance est de mise autour de la notion de « retour » et du risque de contresens autour de l'idée de « retour à la vie normale ».

Ce retour à l'école ne sera pas un retour « comme avant ». Les enfants se retrouveront dans un petit groupe en respectant une distanciation sociale, ne croiseront pas les autres groupes ni en récréation ni sur le temps du repas. Le temps ALAE sera restreint et le plus souvent se déroulera dans la classe avec le même groupe d'élèves. Les enfants ne retrouveront pas l'émulation sociale comme avant. Ce lien leur manque et le retour à l'école ne permettra pas de le combler pour tous.

Pour certains d'entre eux, le retour à l'école peut entraîner une inquiétude semblable à celle de la première rentrée de septembre (séparation familiale difficile après la longue période de présence continue à la maison).

Aussi pour préparer le retour de votre enfant à l'école, vous pouvez lui ou leur :

- expliquer à l'aide des informations données plus haut comment va se dérouler une journée d'école (entrée/sortie, petit groupe...) ;
- expliquer qu'il va croiser des adultes portant un masque ;
- rappeler l'importance des gestes barrières ;
- recueillir sa parole spontanée et l'accompagner pour exprimer ses émotions.

« Toute émotion qui n'est pas exprimée est imprimée » : JF Laurent aide parents et enseignants à faire le point :

- sur la tristesse : <https://delecolealamaison.ageem.org/la-tristesse/>
- sur la peur : <https://delecolealamaison.ageem.org/vive-la-peur/>
- sur la colère : <https://delecolealamaison.ageem.org/la-colere/>

PROTOCOLE SANITAIRE EN CAS DE COVID - 19

Les moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pédiatrique dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

Procédure à suivre par les parents :

- éviter les contacts,
- consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.
- Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

En cas de test positif :

La famille informe la direction de l'école pour une information aux services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

Une information sera donnée aux personnels et aux parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade.

Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte, cette même procédure sera mise en œuvre.